

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**Conseil de Communauté de communes**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 7 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 30 octobre 2023

Conseillers titulaires présents : 25

Date d'affichage : 31 octobre 2023

Pouvoirs : 12

Votants : 37

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHEROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame ROUEN Dominique

**Avaient donné pouvoir :**

Madame FONTBONNE Anne-Laure à Monsieur ONETO Jean-François  
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique  
Monsieur BENSAT Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie  
Madame COURTYTERA Véronique à Monsieur GAUTIER Laurent  
Monsieur GREEN Alain à Madame GAIR Laurence  
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani  
Madame SPRUTTA-BOURGUES Nathalie à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Madame CAPIROSSI Pascale à Monsieur SCHMIT Benoît  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel  
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique

**Absent excusé :**

Madame PALOMARES Aline

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**DELIBERATION N°043/2023**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2023**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Benoît Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif à la décision modificative n°1 du budget 2023 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

**Vu** la délibération n°006/2023 du Conseil communautaire en date du 16 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 ;

**Vu** la délibération n° 012/2023 du Conseil communautaire du 4 avril 2023 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 ;

**Vu** la délibération n°013-2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant vote du compte administratif de l'exercice 2022 ;

**Vu** la délibération n°014/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant affectation du résultat 2022 ;

**Vu** la délibération n° 019/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant vote du budget primitif 2023 ;

**Considérant** la proposition de décision modificative n° 1 du budget 2023 présentée par Monsieur le Président ;

**Considérant** que la décision modificative n°1 du budget 2023 a pour objet de procéder à des ajustements dans le budget 2023 (mouvements correctifs et dépenses nouvelles) ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 17 octobre 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve les ajustements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget 2023 comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>		
Crédits votés au titre du présent budget	160 000,00	160 000,00
<b>Fonctionnement</b>		
Crédits votés au titre du présent budget	50 058,25	50 058,25
Total étape	210 058,25	210 058,25

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 7 novembre 2023

Le Président,  
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck

